



**Rapport de la Commission des Finances
au Conseil communal de Villeneuve
sur le préavis N° 11/2017 concernant les
Crédits supplémentaires au budget de
fonctionnement 2017**

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Nicolas de Angelis

Membres : Thibaut Cornet
Gilbert De Cristofaro
Charles-Henri Pilet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 7 novembre pour examiner ce préavis. La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Michel Oguey, Municipal des finances. La Commission le remercie pour sa disponibilité et pour ses réponses précises.

Généralités

Pour rappel, nous recevons ce préavis concernant les crédits supplémentaires au budget suite à une remarque de la Commission des Finances de 2010 qui a remarqué de grands écarts entre le budget et les comptes de cette même année. Par souci de transparence, la Municipalité a donc décidé de rédiger chaque année un préavis de crédits supplémentaires au budget. Elle doit veiller à ne pas dépasser le plafond annuel de dépenses imprévisibles et exceptionnelles fixé à 150'000 frs par le Conseil communal en début de législature conformément à l'article 86 du règlement communal. Elle a le choix de déposer celui-ci à la fin juin ou à la fin septembre suivant le montant déjà utilisé, à plus forte raison lorsqu'il se rapproche du maximum. Du début de l'année à la fin juin, la Municipalité ne procède à aucun contrôle, mais à partir de début juillet, elle effectue des boucllements intermédiaires tous les mois, et ce jusqu'à fin septembre. Cette année, la Municipalité nous demande de prendre acte de crédits supplémentaires pour un montant total de 128'000 frs en dépenses et de 1'188'299 frs en recettes, ainsi que d'un budget 2017 présentant à la date du 30 septembre un excédent de revenus de 1'054'519 frs.

1. Charges

La Commission des Finances remarque que les crédits complémentaires demandés financent des éléments importants pour notre Commune, par exemple au niveau touristique avec la mise en place de la station « Villeneuve Roule » pour un montant de 15'000 frs, ou encore l'achat d'un véhicule pour un montant de 52'000 frs, acquisition prévue initialement sous forme de leasing.

2. Revenus

La Commune obtient au 30 septembre des revenus supplémentaires pour un montant de 1'188'299 frs, notamment une augmentation de plus de 400 employés frontaliers que prévue par le budget 2017

pour un montant de 192'500 frs. La Commission relève également des crédits complémentaires substantiels :

- 610 – Police	76'400 frs
- 720 – Prévoyance sociale	514'467 frs
- 721 – Structure d'accueil de la petite enfance	167'342 frs

À ces crédits dûment enregistrés au 30 septembre, il y a lieu d'ajouter le décompte final 2016 pour la péréquation et les dépenses thématiques pour un montant de 923'005 frs enregistrés sur le 4^e trimestre 2017. Le résultat projeté pour toute l'année 2017 présenterait un excédent de recettes de 1'977'524 frs.

Conclusions

Sans faire preuve d'optimisme exagéré, ce résultat est de bonne augure et une bonne perspective pour des amortissements ou des financements futurs.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission des Finances se rallie aux conclusions proposées par la Municipalité pour ce préavis.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 11/2017 tel que présenté par la Municipalité soit :

1. De prendre acte des crédits supplémentaires énumérés dans le présent préavis, soit :

- charges	Fr.	128'000.00
- revenus	Fr.	1'188'299.00

2. De prendre acte que le budget 2017 est modifié comme suit au 30.09.2017 :

total des charges	Fr.	26'522'680.00
total des revenus	Fr.	27'577'199.00
excédent de revenus	Fr.	1'054'519.00

Au nom de la Commission des Finances

Villeneuve, le 20 novembre 2017

Le Président



Marcel David Yersin

Le Rapporteur



Nicolas de Angelis